

Valence, le vendredi 24 avril 2020
Communiqué de presse

La campagne de dépistage du Covid-19 se déploie dans les établissements médico-sociaux de la Drôme

Le 6 avril dernier, le Ministre des Solidarités et de la Santé a annoncé la volonté du Gouvernement d'effectuer des campagnes de dépistage massif des personnes les plus vulnérables. Sous l'égide de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, avec le concours du Conseil départemental puisqu'il s'agit de structures sous compétence conjointe, 20 établissements médico-sociaux du département ont été identifiés comme prioritaires : 15 ont bénéficié ou bénéficient actuellement de ces dépistages et 5 sont programmés la semaine prochaine.

20 ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX IDENTIFIÉS COMME PRIORITAIRES

Les établissements ciblés en priorité pour débiter cette campagne de dépistage sont ceux dans lesquels au moins un cas de Covid-19 a été confirmé dans la structure, soit dans l'effectif des personnels, soit dans celui des résidents.

Le dépistage est proposé à l'ensemble des professionnels de l'établissement qu'ils présentent des symptômes ou non, et à au moins trois résidents, possiblement étendu à tous les résidents.

L'ARS a identifié, en concertation avec le conseil départemental, une première liste de 20 établissements définis comme prioritaires. Parmi ces 20 structures, il s'agit principalement **d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes** (18 EHPAD), d'une capacité globale de 1 000 places, répartis de la manière suivante dans le département :

- 9 établissements sur le territoire de la filière gérontologique de Valence,
- 4 établissements sur le territoire de la filière gérontologique Nord Drôme,
- 5 établissements sur le territoire de la filière gérontologique de Montélimar,
- Et aussi 2 établissements pour personnes en situation de handicap ont été priorités dès l'apparition d'un premier cas, de manière à organiser des isolements spécifiques et contenir, autant que possible, la propagation du virus.

A ce jour, 15 établissements ont bénéficié ou sont en cours de dépistages, ce qui représente plus de 260 résidents et 780 personnels testés. 5 nouveaux EHPAD vont s'engager dans le processus de dépistage dès la semaine prochaine.

La liste des établissements prioritaires est actualisée quotidiennement en fonction des données épidémiologiques du territoire, des capacités de réalisation des laboratoires et des équipes professionnelles.

UNE FORTE MOBILISATION ET IMPLICATION DES RESSOURCES LOCALES, QUE CE SOIT MÉDICO-SOCIALES, HOSPITALIÈRES ET DES LABORATOIRES

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et le Conseil départemental saluent l'implication majeure des directions et des équipes notamment médicales et infirmières des établissements concernés, des laboratoires publics et privés ainsi que des équipes d'hygiène impliqués dans le déploiement de ce dispositif exceptionnel.

Le Département de la Drôme a sollicité un agrément pour son laboratoire départemental afin d'augmenter la capacité des tests, y compris sur la période du déconfinement.

LES MESURES À METTRE EN ŒUVRE UNE FOIS LES RÉSULTATS CONNUS

L'enjeu essentiel de cette campagne de dépistage est de permettre à **l'établissement concerné de construire un plan d'actions adapté** à la situation afin de contenir, autant que possible, la propagation du virus dans l'établissement. En réorganisant, dans la mesure du possible, la structure et en créant notamment un secteur dédié aux personnes malades, pour éviter les contaminations, en prenant également des dispositions appropriées à l'égard du personnel.

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes reste très attentive quant aux autres besoins exprimés par les établissements et apporte son appui notamment en matière de recherche en renforts humains.

Contacts presse

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

04 27 86 55 55

ars-ara-presse@ars.sante.fr

Département de la Drôme

06 83 98 94 47

fbeghein@ladrome.fr